



Retenue de rentrée scolaire

Par **Caro71**, le **20/08/2021** à **16:40**

Bonjour , pendant 1 an et demi j'ai touché le soutiens familial pour mes 2 enfants car leur père ne me donnait rien . Nous avons trouvé un accord et j'ai donc contacté ma CAF en leur disant que je ne souhaitait plus toucher cette aide vu que papa voulait bien payer une pension . Ils m'ont répondu ok, mais vous devez nous rembourser tour ce que vous avez perçu soit 3000€ !!! Ils me prélèvent tout les mois mes allocations familiales et la ils viennent de retenir aussi la rentrée scolaire de mon fils . Ont-ils le droit ?!

En espérant avoir une réponse, merci à vous .

Cordialement

Par **P.M.**, le **20/08/2021** à **17:51**

Bonjour,

Nous n'avons pas les éléments notamment pour savoir si le papa a accepté de payer un arriéré de pension pour les années antérieures, si ce n'est pas le cas, il aurait fallu demander un examen particulier du dossier...

Par **Caro71**, le **23/08/2021** à **14:39**

Bonjour et merci de votre réponse.

Le papa ne m'a payé aucun arriéré de pension pour les 4ans (2015-2019) ou je n'ai rien eue ni de lui, ni de la CAF a ce moment là, ensuite j'ai envoyé un courrier en AR pour les prévenir que nous avons trouver un accord et qu'à compter du mois suivant il payerait une pension et que du coup il ne fallait plus qu'ils me versent le soutien familial.

Ils ont acceptés de ne plus me le verser (bien evidemment) et m'ont ensuite envoyés un courrier me demandant le remboursement de l'allocation versée pendant ce laps de temps .

Cordialement.

Par **P.M.**, le **23/08/2021** à **14:47**

Bonjour,

Je ne sais pas de quel laps de temps vous voulez parler, si c'est depuis le versement de la pension alimentaire car si c'est le cas, il semblerait que vous n'avez pas prévenu immédiatement la CAF du changement de situation et qu'elle ait continué à vous verser ce qui constitue un indu qu'elle vous réclame...